

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014

14.09.178 – 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 19 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des Fêtes de la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

| Noms | Présent | Pouvoir | Noms | Noms | Présent | Pouvoir | Noms |
|--------------------------|---------|---------|--------------------|---|---------|---------|------------------------|
| Président | | | | Conseillers | | | |
| Philippe BUISSON | X | | | Claire BLONDEL | | X | Christophe DARDENNE |
| Vice-Présidents | | | | Nouredine BOUACHERA | X | | |
| Fabienne FONTENEAU | X | | | Christophe DARDENNE | X | | |
| Jérôme COSNARD | X | | | Val DUCLOS | X | | |
| Jean-Philippe LE GAL | X | | | Michel GALAND | X | | |
| Hélène ESTRADE | X | | | Jean-Paul GARRAUD | | X | Chantal DUGOURD |
| Isabelle HARDY | X | | | Monique JULIEN | X | | |
| Alain PAIGNE | X | | | Gonzagues MALHERBE | X | | |
| Anne BERTHOME | X | | | Thierry MARTY | X | | |
| Corinne VENAYRE | X | | | Fabienne MONTAUD | | | |
| Sébastien LABORDE | X | | | Patrick NIVET | X | | |
| Jacques MESPLEDE | X | | | Annie POUZARGUE | X | | |
| Jean-François MARTINEZ | | X | Hélène ESTRADE | Laurence ROUEDE | X | | |
| Sabine AGGOUN | X | | | Agnès SEJOURNET | X | | |
| Gérard HENRY | X | | | Denis SIRDEY | X | | |
| Conseillers | | | | James SEYNAT | | | |
| Jean-Louis d'ANGLADE | X | | | Loïc MAGNAN | | X | Gérard HENRY |
| Fabienne KRIER | | X | Christian RAYMOND* | Jean-Luc BARBEYRON | X | | |
| Jean-Luc DARQUEST | X | | | David REDON | X | | |
| David RESENDE | X | | | Joël BAYLE | X | | |
| Sophie BLANCHETON | X | | | Jean-Claude ABANADES | | | |
| Sylvie BOISSEL | X | | | Paquerette PEYRIDIEUX | X | | |
| Odile BONHOMME-TIBY | X | | | Georges DELABROY | X | | |
| Véronique DICORRADO | X | | | Kléber AUDINET | X | | |
| Michel FOULHOUX | X | | | Chantal DUGOURD | X | | |
| Philippe HEFTRE | X | | | Alain MAROIS | X | | |
| Michelle LACOSTE | X | | | Philippe FAURT | X | | |
| Francis PEJEAN | | X | Annie ESTEBAN* | Mireille CONTE-JAUBERT | X | | |
| Bruno LAVIDALIE | X | | | Richard CROS | | X | Mireille CONTE-JAUBERT |
| Philippe DURAND-TEYSSIER | X | | | Gérard MOULINIER | | X | Alain PAIGNE |
| Michel VACHER | X | | | Marcel BERTHOME | X | | |
| Michel MILLAIRE | | X | Michel VACHER | Chantal GANTCH | X | | |
| Isabelle FEYRY | X | | | Pierre-Jean MARTINET | | X | Dominique BERNESCUT* |
| Bernard NADEAU | X | | | | | | |
| Jean-Louis ARCARAZ | X | | | Sous-total | 53 | 11 | |
| Catherine BERNADEAU | | X | Laurence ROUEDE | TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir | | | 64 |

 Madame Agnès SEJOURNET a été nommée secrétaire de séance

CULTURE

DISPOSITIF D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE / PARCOURS PROPOSÉS AUX CLASSES DE CM1, CM2, CLIS ET IME (ANNÉE SCOLAIRE 2014/2015) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DRAC AQUITAINE, DE LA DSDEN DE LA GIRONDE, DU RÉSEAU CANOPÉ 33 ET DE L'IDDAC

Sur proposition de Monsieur Georges DELABROY, Conseiller communautaire délégué à la culture,

Dans le cadre de sa politique culturelle, La Cali développe des actions en direction des publics scolaires du territoire. Deux types d'approches sont proposés selon les tranches d'âge :

- une programmation de spectacles à destination de 45 classes allant de la maternelle jusqu'au CE2, soit environ 1 000 élèves,
- trois parcours d'éducation artistique et culturelle développant un travail plus approfondi à destination des classes de CM1, CM2, CLIS et IME. Organisés en lien avec des opérateurs culturels, ils proposent une découverte originale d'un domaine artistique comme le théâtre, la musique ou la littérature, sur plusieurs temps de médiation artistique.

L'objectif de ces parcours d'éducation artistique est de favoriser l'accès à la culture pour tous et installer une première découverte artistique chez les élèves par :

- o une confrontation à des œuvres littéraires ou de spectacle vivant,
- o des rencontres artistiques,
- o une visite d'un lieu culturel (théâtre, exposition, archives).

La présente délibération vise à mettre en œuvre ces parcours d'éducation artistique et culturelle pour la troisième année consécutive sur le territoire communautaire.

Ceux-ci sont co-construits avec quatre partenaires institutionnels :

- la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Aquitaine,
- la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Gironde,
- le réseau CANOPÉ 33 (Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogique) de l'académie de Bordeaux – département de la Gironde,
- l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) de la Gironde.

Pour mener à bien les parcours, La Cali s'appuie sur trois opérateurs culturels :

- le théâtre municipal « Le Liburnia »,
- l'association « Permanences de la littérature »,
- l'association « MKP-MusiK à Pile ».

Enfin, des communes et associations partenaires soutiennent ce dispositif en mettant à disposition les lieux de spectacle et de médiation artistique, et en apportant une aide grâce à l'intervention de leurs personnels techniques :

Pour la saison 2014/2015, ce dispositif s'articulera autour de trois propositions valorisant les domaines artistiques propres à chaque opérateur culturel :

- o **Parcours « Théâtre et marionnettes »** proposé par « Le Liburnia » en collaboration avec la compagnie « Atelier de mécanique générale contemporaine » (AMGC) et la ville de Libourne. Ce parcours mêlant théâtre, musique et manipulation d'objets s'appuie sur la découverte de l'œuvre de Pépito Matéo, « Qu'est-ce qui couac ? ».
15 classes du territoire communautaire y participeront selon 3 étapes de médiation artistique :
 - 3 heures d'atelier en classe avec la compagnie « AMGC » permettant la réalisation de textes et de bruitages pour « théâtre sonore » ou la découverte et la manipulation de marionnettes,
 - une visite « Côté coulisses » du théâtre municipal « Le Liburnia » ou une rencontre en bibliothèque avec Jean-Philippe Ibos, metteur en scène du spectacle « Qu'est-ce qui couac ? »,
 - un spectacle « Qu'est-ce qui couac ? » par la compagnie « AMGC ».

- **Parcours « De la littérature à la scène musicale »** proposé par l'association « Permanences de la littérature » en collaboration avec l'écrivain Charles Pennequin, la salle de musiques actuelles « L'Accordeur » et la ville de Saint Denis de Pile.
Ce parcours littéraire s'appuie sur la résidence de l'écrivain Charles Pennequin sur La Cali.
10 classes du territoire communautaire y participeront selon 3 étapes de médiation artistique :
 - 3 heures d'atelier en classe avec l'écrivain Charles Pennequin, permettant la création de textes poétiques, leur mise en voix et leur enregistrement,
 - une visite « Côté coulisses » de la salle de « L'Accordeur » accompagnée d'une découverte musicale des sons instrumentaux et d'une session d'enregistrement avec le musicien Mathieu Baudoin,
 - une restitution scénographiée lors d'une lecture-concert publique, accompagnée d'une intervention artistique des artistes associés.

- **Parcours « Musique et patrimoine »** proposé par l'association « MKP-MusiK à Pile » en collaboration avec les associations « Pneupno », « Les amis de l'Abbatiale » et la ville de Guîtres.
Ce parcours s'appuie sur le spectacle musical et vidéo « Les Fleurs de Bach », composition originale, mêlant à la fois clins d'œil aux élixirs du Docteur Bach (essences de plantes qui agissent sur les émotions !) et aux musiques pour cordes de Jean-Sébastien Bach.
15 classes du territoire communautaire y participeront selon 3 étapes de médiation artistique :
 - 3 heures d'atelier en classe autour des musiciennes Chris Martineau (altiste) et Julie Läderach (violoncelliste) proposant un mini-concert, la découverte des instruments à cordes et la mise en jeu instrumentale autour des 12 structures sonores Baschet,
 - une visite « Côté coulisses » de l'Abbatiale de Guîtres (exposition sur la construction de ce patrimoine et découverte de l'orgue),
 - un spectacle musical et vidéo « Les Fleurs de Bach » par les musiciens et vidéastes de la compagnie « Pneupno ».

**Plan de financement prévisionnel des trois parcours d'éducation artistique et culturelle de la Cali
2014/2015**

| DEPENSES (TTC) | |
|---|-----------------|
| Dispositif (3 parcours) | 56 659 € |
| TOTAL | 56 659 € |
| RECETTES (TTC) | |
| Aides financières | |
| La Cali | 20 572 € |
| DRAC AQUITAINE | 16 000 € |
| DSDEN et Réseau CANOPÉ 33 | 4 100 € |
| IDDAC | 7 687 € |
| Contributions volontaires des communes et associations partenaires | |
| Ville de Libourne | 7 200 € |
| Ville de Guîtres | 300 € |
| Ville de Saint Denis de Pile | 300 € |
| Mise à disposition de la salle de l'Accordeur | 500 € |
| TOTAL | 56 659 € |

| RECETTES COMPLEMENTAIRES | |
|---|---------|
| DRAC AQUITAINE (provision actions complémentaires 2015) | 7 000 € |

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 septembre 2014,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (64 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à déposer des demandes de subvention auprès de la DRAC Aquitaine, de la DSDEN de la Gironde, du Réseau CANOPÉ 33 et de l'IDDAC pour le soutien à la mise en œuvre d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires sur le territoire de La Calé pour l'année scolaire 2014/2015,
- et à signer les conventions de partenariat liées à ces demandes de subvention.

Imputation budgétaire : chapitre 74 - compte 7473 - service gestionnaire et destinataire CULT3 - fonction 33

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

L'INSTITUT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC)

N° Siret : 383 890 233 000 26

N° licence d'entrepreneur de spectacles : 2-1024821 / 3-1024820

Adresse : 59, avenue d'Eysines – BP 155 – 33 492 LE BOUSCAT CEDEX

Tel. : 05.56.17.36.36 - Fax : 05 56 17 36 31 – Courriel : direction@iddac.net

Représenté par : Monsieur François POUTHIER agissant en qualité de Directeur

Ci-après dénommé l'iddac

ET

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (La Cali)

N° Siret : 200 027 068 000 10

Code APE : 8411Z

Adresse : BP 2026, 33 502 LIBOURNE CEDEX

Tel : 05 57 25 01 51 - Fax : 05.57.25.45.75 - courriel : contact@lacali.fr

Représentée par : Monsieur Philippe BUISSON agissant en qualité de Président

Ci-après dénommé la CALI

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Dans un monde en mutation, éducation, art, et savoirs sont au cœur des enjeux. Il convient de mieux en assurer la médiation entre éducatif et culturel. L'accès à la culture et à l'art est en effet une compétence partagée, un nœud de coopération publique qui ne peut reposer que sur un partenariat étendu : coopération publique entre collectivités afin d'éviter la fragmentation territoriale; coopération inter institutionnelle entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels car la totalité des « temps de vie » doivent être couverts ; coopération de terrain, enfin, afin de mobiliser les énergies des opérateurs.

C'est pourquoi La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) a choisi, de manière volontariste, d'articuler son projet de territoire sur cette question d'éducation artistique et culturelle en direction de l'enfance et de la jeunesse en collaboration avec les partenaires institutionnels DRAC Aquitaine, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN de la Gironde) - Rectorat, Réseau Canopé de l'Académie de Bordeaux, Conseil général de la Gironde-iddac. Cette implication a valu à La Cali d'être

territoire d'expérimentation dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Départemental d'éducation artistique et culturel « sur les chemins de la Culture... ».

Généraliser l'accompagnement aux arts et à la culture, dans le cadre d'un projet co-construit avec les acteurs de la culture, de l'éducation et de l'enfance-jeunesse du territoire, et dans une logique de coopération publique a fondé une collaboration entre établissements scolaires, services culturels et pôles jeunesse territoriaux.

Après deux ans de co-construction et de formation des acteurs éducatifs, jeunesse et culture, la Communauté d'agglomération du Libournais est aujourd'hui en mesure de poser les premières pierres d'un Contrat Local d'Education Artistique et Culturelle dès la rentrée 2014/2015 et, après concertation et validation par les différentes collectivités concernées dans le courant de cette même année scolaire, de le pérenniser de manière pluriannuelle et progressive, à compter de septembre 2015, afin de s'intégrer au Projet Educatif du territoire et que l'ensemble du champ de la jeunesse puisse être à terme couvert. Pour la troisième année consécutive, la Communauté d'agglomération du Libournais a donc choisi de mettre en œuvre sur son territoire, trois parcours d'éducation artistique et culturelle en direction des élèves de CM1, CM2, CLIS et IME (soit au total 40 classes). Cette année, un effort spécifique sera engagé afin de favoriser la circulation des écoles sur le territoire de La Cali, les temps de médiation artistique, l'organisation de diffusions tout public permettant une mobilisation des familles.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre La Cali et l'iddac pour la mise en œuvre des trois parcours d'éducation culturelle et artistique menés en 2014/2015, d'organiser la répartition des tâches entre les partenaires et de préciser leurs prises en charges financières, techniques et logistiques.

Tous les montants qui se trouvent dans la présente convention ou dans ses annexes s'entendent HT.

ARTICLE 2 – CONTENU DU PROJET, CALENDRIER ET BUDGET GENERAL

Les actions prévues pour 2014/2015 sont indiquées dans l'annexe n°1 – planning des parcours intégrée à la présente convention.

Le budget prévisionnel global est annexé et fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 3 – REPARTITION DES TACHES

3.1. Obligations spécifiques de La Cali

La Cali, assurera la coordination et le portage administratif et financier de l'ensemble du projet.

Elle sera à ce titre chargée de :

- l'élaboration et la signature des contrats de cession pour les représentations des deux spectacles programmés : « Les Fleurs de Bach » de l'association « Tutti » et « Qu'est-ce qui couac ? » de la compagnie « Atelier de mécanique Générale Contemporaine » (AMGC) ainsi que de l'élaboration et la signature de la convention concernant la restitution des ateliers menés avec l'auteur Charles Pennequin et le musicien Mathieu Baudouin ;
- l'élaboration et la signature des conventions relatives aux ateliers et actions de médiation ;
- la contractualisation avec les partenaires culturels (le théâtre municipal Le Liburnia – Ville de Libourne, les associations « MKP-Musik à Pile », « Permanences de la littérature », «

Mets la prise » et la Commune de Guîtres) pour la coordination de proximité et l'accueil logistique et technique des parcours et des spectacles, selon les détails suivants :

- une convention de partenariat La Cali/Association « MKP-MusiK à Pile comprenant en annexe une convention avec la Commune de Guîtres pour la mise à disposition de l'abbatiale de Guîtres ainsi qu'une salle de la mairie pour les représentations de l'association « Tutti » et l'installation de l'Instrumentarium,
- une convention de partenariat La Cali/Association Permanences de la Littérature comprenant en annexe la convention passée entre Permanences de la Littérature et l'association « Mets la prise » pour l'accueil des visites « Côté coulisses » et de la restitution publique des ateliers d'écriture dans la salle de musiques actuelles « L'Accordeur »,
- une convention de partenariat avec la ville de Libourne (théâtre municipal « Le Liburnia ») pour l'accueil du spectacle de la compagnie « AMGC »,

- l'organisation et la prise en charge de l'ensemble des transports scolaires des écoles primaires, CLIS et IME du territoire de La Cali.

La Cali prendra en charge la globalité des frais, et encaissera les recettes issues des partenariats tels que prévus au budget annexé aux présentes.

Elle veillera notamment à ce que les partenaires culturels mettent en œuvre la ou les fiche(s) technique(s) des spectacles qu'ils accueillent et peuvent pour cela solliciter le parc de prêt de matériel de l'iddac, dans le respect des procédures en vigueur, dans la limite du matériel disponible et sur présentation d'une demande écrite.

Elle veillera également à ce que les partenaires culturels lieux d'accueil s'engagent à fournir le(s) lieu(x) de représentation(s) en ordre de marche et en garantissent la conformité avec les règles de sécurité, de salubrité et de l'environnement. Ils mettront à la disposition de ou des compagnie(s) des loges chauffées et seront responsables du gardiennage de tout objet appartenant au(x) compagnie(s). Ils mettront également à disposition le personnel nécessaire aux déchargements et rechargement, aux montages et démontage, et au service des représentations. Ils assureront en outre le service général du lieu : location, accueil, assurance et service de sécurité.

En qualité d'employeurs, les partenaires culturels lieux d'accueil assureront les rémunérations, charges sociales et fiscales de leur personnel.

Les partenaires culturels organisent l'hébergement et la restauration des compagnies, règlent les frais de restauration hors cantine scolaire, et les refacturent à La Cali.

La Cali prend en charge directement les petits déjeuners et le nettoyage de la Maison des artistes pour le Liburnia.

La Cali prend en charge les frais de restauration (cantine scolaire) des intervenants des ateliers se déroulant dans les écoles.

Les partenaires culturels organisent les transferts locaux des compagnies qu'ils accueillent.

Les coûts techniques et de transferts locaux ne feront pas partie de la coorganisation avec l'iddac.

La Cali réglera aux compagnies les coûts afférents (cachets, voyages, transports) et prendra en charge les droits d'auteurs.

Ces coûts seront pris en compte dans la coorganisation avec l'iddac, hors frais de transport, d'hébergements et de restauration pour les compagnies girondines.

La Cali fournira la ou les copies des contrats de cession à l'iddac dès sa signature et au plus tard un mois avant la date de représentation.

3.2 – Obligations spécifiques de l'iddac

L'iddac inscrit son partenariat dans le cadre des politiques publiques développées par sa collectivité de tutelle, le Conseil Général de la Gironde, dans le respect de la convention qui les lie et selon laquelle l'iddac gère les fonds publics qui lui sont confiés, et dans le respect du budget voté par ses instances.

L'iddac prendra directement en charge le coût des interventions des artistes dans le cadre de la formation enseignants en lien avec la DSDEN de la Gironde. Encadrée par trois intervenants issus des compagnies artistiques programmées sur le territoire de La Cali : l'association « Tutti », la compagnie « AMGC », et le musicien Mathieu Baudouin. L'iddac contractualise directement avec les compagnies et le musicien pour le paiement de leurs interventions.

Cette formation se déroulera le mercredi 8 octobre 2014 à Saint Denis de Pile, de 14h à 17h.

Elle a pour objectif de donner aux enseignants des clés de lecture du spectacle vivant à voir avec leurs élèves, de leur donner des pistes de travail en classe autour d'une discipline ou d'un univers artistique à travers des exercices de pratique théâtrale, musicale ou ateliers d'écriture.

L'iddac prendra également directement en charge les frais de déplacements pour les artistes intervenants des parcours dans le cadre du bilan qui se déroulera courant juin 2015 (la date sera précisée ultérieurement).

La diffusion des spectacles dans le cadre des parcours feront l'objet d'un partage des coûts artistiques (cachets, droits d'auteurs et frais annexes – repas, transports, hébergements – des compagnies hors Gironde) à hauteur de 25% pour l'iddac et 75% pour La Cali.

La représentation tout public des spectacles « Qu'est-ce qui couac ? », le lundi 11 mai à 18h30 et « Les Fleurs de Bach » le mardi 12 mai à 19h, feront l'objet d'un partage à 50 % iddac/La Cali des coûts artistiques.

Il est convenu entre les parties que l'iddac vendra un quota de places sur les représentations tout public concernées et conservera les recettes liées à cette vente.

Conformément à la convention qui unit La Cali et l'association « MKP – MusiK à Pile », La Cali confie à l'association « MKP – MusiK à Pile » l'encaissement des recettes sur la représentation tout public au tarif de 3 euros pour les habitants de la Cali et de 6 euros pour les spectateurs résidant hors de la Cali.

Conformément à la convention qui unit La Cali et la ville de Libourne (théâtre municipal « Le Liburnia »), La Cali confie au théâtre municipal « Le Liburnia » l'encaissement des recettes sur la représentation tout public au tarif unique de 3 euros.

Les ateliers et actions de médiation seront co-financées à hauteur de 25% par l'iddac, à savoir les ateliers et rencontres menés par l'association « Tutti », la compagnie « AMGC », l'auteur Charles Pennequin, et le musicien Mathieu Baudouin.

L'iddac intervient également à hauteur de 25% sur les repas, transports et hébergements de l'auteur Charles Pennequin et du musicien Mathieu Baudouin.

Tous ces coûts sont indiqués dans le budget général en annexe des présentes.

ARTICLE 4 – REPARTITION DES PRISES EN CHARGES FINANCIERES

Les prises en charges des partenaires sont détaillées dans le budget général annexé à la présente convention.

L'iddac s'engage à verser à La Cali la somme de **5 726 € net de TVA (cinq mille sept cent vingt-six euros net de TVA)** conformément à l'article 3-2 et au budget général en annexe des présentes.

Le règlement de la somme se fera par virement bancaire à l'issue des actions en juin 2015 par virement bancaire sur présentation d'une facture et d'un RIB.

ARTICLE 5 – COMMUNICATION ET MENTIONS OBLIGATOIRES

La Cali et l'iddac s'engagent à faire mention de leur partenariat sur l'ensemble de leurs supports d'information et de communication :

Dispositif d'éducation artistique et culturelle porté par la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali), co-construit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Aquitaine), l'Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel (IDDAC) - Agence Culturelle de la Gironde, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde (DSDEN), le réseau Canopé de l'Académie de Bordeaux, en partenariat avec le théâtre municipal Le Liburnia – Ville de Libourne, les associations « MKP - Musik à Pile », « Permanences de la littérature », « Mets la prise » et la ville de Guîtres.

La Cali s'engage par ailleurs à faire mention du partenariat de l'IDDAC dans le préambule des contrats signés avec les structures partenaires.

ARTICLE 6 - BILAN

Les parties signataires s'engagent à effectuer un bilan complet des actions menées en partenariat, sur la base duquel ils décideront des conditions de poursuite du projet sur les années à venir.

Ce bilan sera coordonné par La Cali, qui établira par ailleurs le bilan financier global de l'opération en coûts et en recettes. Il devra se faire au plus tard le 31 juillet 2015.

ARTICLE 7 - ANNULATION

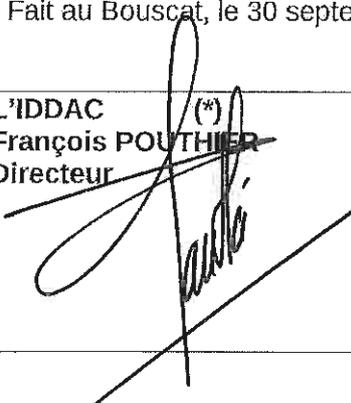
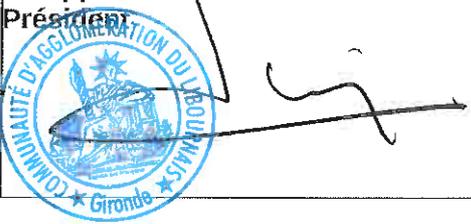
La présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas de force majeure reconnu par la loi et la jurisprudence. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînera, pour la partie défaillante, l'obligation de verser à l'autre une indemnité tenant compte des frais effectivement engagés par cette dernière.

En l'absence de contrat de cession signé par les Organismes Lieux d'Accueil un mois avant ladite représentation, l'engagement des partenaires serait résilié de plein droit.

ARTICLE 8 - COMPÉTENCE JURIDIQUE :

En cas de litige portant sur la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal de Bordeaux mais seulement après épuisement des voies de médiation.

Fait au Bouscat, le 30 septembre 2014 en 2 exemplaires,

| | |
|--|---|
| <p>L'IDDAC (*) François POUTHIER Directeur</p>  | <p>LA CALI(*) Philippe BUISSON Président</p>  |
|--|---|

Annexes : planning des parcours + budget général

Nombre de mots rayés nuls :

Nota : chaque page de la présente convention doit être paraphée par toutes les parties

() Faire précéder la signature de la mention manuscrite : « lu et approuvé »*